



SYNDICAT MIXTE DES BASSINS VERSANTS DU REART, DE SES AFFLUENTS ET DE L'ETANG DE CANET/SAINT-NAZAIRE

3, rue des Fenouillèdes – Parc d'activités Sud Roussillon – 66 280 SALEILLES
Tél : 04.68.22.18.53

Délibération N° 2022-28

L'an deux mille vingt-deux et le six décembre, le Comité Syndical du Bassin Versant du Réart, de ses affluents et de l'étang de Canet-Saint Nazaire, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de Saleilles, sous la présidence de Monsieur François RALLO, Président.

Etaient présents :

MMES. Maria CABRERA _ Céline DAVESA _ Rosemary DROUILLOT _ Luce FAXULA _ Annie LELAURAIN _ Maya LESNE _ Alexandra MAILLOCHAUD _ Colette ROIG.

MS. Philippe BRETEAU _ Thierry DEL POSO _ Luc DEVEZE _ Robert DIAZ _ Jean-François FABRE _ Denis FERRER _ Marc GIMBERNAT _ Rodolphe LAFFONT _ Jean-André MAGDALOU _ Christophe MANAS _ Théophile MARTINEZ _ Jean-Charles MORICONI _ Georges PUIG _ Louis PUIG _ François RALLO _ Louis SALA.

Etaient absents et excusés :

MMES. Sara TOURNE.

MS. Rémy ATTARD _ Patrick BELLEGARDE _ Modeste BOSQUE _ Gilles CASAS _ Jean-Pierre LEROY _ Patrick MAURAN _ Robert OLIVE _ Jean-François REGNIER _ Jean-Jacques THIBAUT _ Max TIBAC.

Avaient donné procuration :

M. Jean-Pierre LEROY donne procuration à Rodolphe LAFFONT.

M. Robert OLIVE donne procuration à Colette ROIG.

M. Gilles CASAS donne procuration à Jean-Charles MORICONI.

Etaient absents :

MMES. Annie PEZIN _ Nathalie PINEAU _ Christine RODRIGUEZ.

MS. Francis AUSSEIL _ Gérard NOLLEVALLE _ Raymond PLA _ André RADONDY _ Olivier RABAT _ René WALLEZ.

Assistaient également à la séance :

MMES. Morgane BOISRAME – Sandrine BOSSOREIL - Elodie DUSSAUSOIS - Christelle PLAGNES – Lorie VERGNES.

MS. Baptiste BASNIER - Roland MIVIERE – Jean-Claude TORRENS.

A été élu secrétaire de séance :

M. Rodolphe LAFFONT.

**Demande de subvention pour le poste de chargé de mission
« Contrat de bassin versant ».**

Dossier présenté par : Alexandra MAILLOCHAUD – Vice-présidente déléguée.

Le comité syndical réuni en séance publique,

Madame la Vice-présidente déléguée rappelle que par délibération N° 2012/07 du 14 février 2012, le syndicat mixte du bassin versant de l'étang est devenu la structure porteuse du PAPI et de contrat d'étang.

Elle rappelle en outre que depuis le 16 octobre 2018 le SMBVR est devenu l'autorité Gémapienne sur le bassin versant de l'étang de Canet Saint-Nazaire.

Au titre de sa compétence « contrat de bassin versant de l'étang » le syndicat mixte du bassin versant du Réart, de ses affluents et de l'étang de Canet Saint-Nazaire a recruté une ingénieure « chargée de mission » pour suivre ce dossier. Le Contrat se déroule sur une période de 6 ans de 2017 jusqu'à fin 2022.

Ce poste peut être subventionné par différents partenaires :

- L'Agence de l'eau 50 %
- Le conseil régional Occitanie 20%

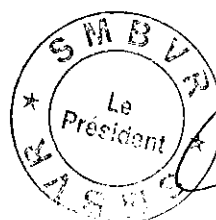
Le comité syndical, ouï l'exposé de Madame la Vice-présidente déléguée et après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres :

- **AUTORISE** le Président ou son représentant à solliciter les financements relatifs à ce poste auprès des différents partenaires.
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte utile en la matière.

**Pour : 27 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix**

**Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.**

Le Président



François RALLO